

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

Arrêté ministériel n. 2022-175 du 08/04/2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-312 du 29 mai 2012 portant approbation du Code de déontologie médicale, modifié (Journal de Monaco du 15 avril 2022).

Vu l'Ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste, modifiée ;

Vu l' **Ordonnance-loi n° 327 du 30 août 1941** instituant un Ordre des médecins dans la Principauté, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1er avril 1921 réglementant l'exercice de la médecine, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 9.190 du 8 avril 2022 relative à la télémédecine ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 2012-312 du 29 mai 2012** portant approbation du Code de déontologie médicale, modifié ;

Vu la proposition du Conseil de l'Ordre des médecins ;

Vu l'avis du Comité de la santé publique en date du 28 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 mars 2022 ;

Article 1er .- *(Voir l'article 52 du Code de déontologie médicale , annexe de l' **arrêté ministériel n° 2012-312 du 29 mai 2012**).*

Article 2 .- Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.